

## Faits divers – Affaire Christophe Dominici : Max Guazzini relaxé par le tribunal de Lyon



Marc Duzan



Max Guazzini et son avocat Lucien Simon, le jour de l'audience. Icon Sport - PILLAUD

Publié le 21/01/2026 à 10:57

**Poursuivi pour diffamation après des propos tenus dans un documentaire sur Christophe Dominici, Max Guazzini a selon nos informations été relaxé par le tribunal correctionnel de Lyon. Samir Ben Romdhane, à l'origine de la plainte, a été débouté de l'ensemble de ses demandes.**

La justice a tranché en faveur de Max Guazzini. Mardi soir, l'ancien président emblématique du Stade français a été relaxé par la 6e chambre correctionnelle du tribunal de Lyon, mettant ainsi un terme à la procédure en diffamation engagée contre lui par Samir Ben Romdhane. Celui-ci, exilé aux Émirats arabes unis, réclamait 10 000 euros de dommages et intérêts à la suite de propos tenus par Guazzini dans un documentaire consacré à Christophe Dominici, diffusé sur la chaîne *L'Équipe* en 2023. Dans ce film, consacré à l'ancien ailier international décédé en novembre 2020, Guazzini affirmait : "Il a été victime d'escrocs. Des gens lui ont fait croire qu'il était en contact avec un riche investisseur. Ils lui ont soutiré de l'argent. Ces gens-là sont responsables de sa mort, que ça soit un accident ou un suicide. Ils l'ont déstabilisé."

Des paroles jugées diffamatoires par Samir Ben Romdhane, dont le nom reste durablement associé à la tentative avortée de rachat de l'ASBH (AS Béziers Hérault) et, plus largement, aux derniers mois de vie de Christophe Dominici. Absent à l'audience, le plaignant était néanmoins représenté par son entourage. Appelé à la barre, Philippe Baillard, son bras droit, avait tenu à défendre la réputation de l'homme d'affaires : "Je souhaite témoigner de la bonne foi de M. Ben Romdhane. Le rapport que nous avons eu avec Christophe Dominici était amical. C'était un bon gars, quelqu'un avec un grand cœur", avait-il déclaré au juge.

### Guazzini : "Vous en tirerez les conclusions que vous voudrez"

Des propos immédiatement nuancés par Loretta Denaro, la veuve de « Domi », qui avait face au juge livré un témoignage poignant sur les conséquences de ce dossier : "Christophe a été détruit par ce dossier de reprise de l'ASBH parce qu'il a été humilié devant la France entière", affirmait-elle, rappelant la violence médiatique et humaine de cette période. La défense de Max Guazzini, assurée par Maître Lucien Simon, avait quant à elle replacé l'affaire dans une dimension profondément tragique : "Ce dossier serait pitoyable, grotesque, s'il n'était pas maculé du sang d'un garçon de 48 ans", avait lancé l'avocat, évoquant la mémoire de l'ancien international. Au terme des débats, le tribunal a finalement estimé que les propos incriminés ne constituaient pas une diffamation au sens pénal. Samir Ben Romdhane a été débouté de l'ensemble de ses demandes, et Max Guazzini totalement relaxé. Joint par nos soins, l'ancien patron du Stade français expliquait mercredi : "Il y a mort d'homme dans cette histoire, ne l'oublions jamais. Moi, j'ai certes parlé d'escrocs mais sans nommer personne. [...] Je n'ai jamais douté de l'issue de ce procès. Vous en tirerez d'ailleurs les conclusions que vous voudrez".